



Rupture conventionnelle apres arret travail symptome anxio depres

Par Clint02

Bonjour,

Le medecin a mal interprete mon etat et a mis symptome anxio depressif sur l'arret de travail.

J'ai sollicite un rupture pendant cet arret, l'entreprise est OK sur le principe.

Je serai en congés (et non plus en arret) lors des entretiens de negociation de la rupture et donc en congés pendant toute la procedure jusqu'à la date de sortie.

De cette façon, l'homologation ne devrait pas poser problème vu que je ne suis plus en arret, est ce bien le cas?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Même un arrêt maladie n'empêche pas l'homologation d'une rupture conventionnelle.

Par kang74

Bonjour

Effectivement mais l'altération du jugement causé par la maladie peut remettre en cause l'accord donné par le salarié .

En cas de doute la dirrecte pourrait demander à vous voir .

Par Clint02

OK merci

Par Isadore

Mais normalement le motif de l'arrêt de maladie n'est connu ni de l'employeur ni de la DIRRECTE, sauf si le salarié le leur dit. Il n'y a donc aucun moyen de savoir si la maladie est de nature à altérer le consentement.

Ce serait donc plutôt un moyen soulevé par le salarié pour faire annuler la rupture plutôt qu'un motif de refus d'homologation.

Par janus2

Mais normalement le motif de l'arrêt de maladie n'est connu ni de l'employeur ni de la DIRRECTE,

Bonjour,

Effectivement, d'où mon interrogation en lisant :

Le medecin a mal interprete mon etat et a mis symptome anxio depressif sur l'arret de travail.